



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Lutte contre la flavescence dorée

Surveillance de l'état sanitaire des bois et plants de vignes

- CROPSAV – Aix en Provence
- 10 avril 2018

1er objectif : surveillance visant à la détection de symptômes de flavescence dorée en vignes mères de greffons.

Les 263 ha vignes mères de greffons (départements de Vaucluse, des Bouches du Rhône et du Var) font l'objet d'une surveillance exhaustive depuis 2014 en vue de la délivrance du PPE.

Surveillance réalisée :

- pour partie par France Agrimer (30 % de la surface),
- pour partie par la FREDON PACA avec l'aide des 2 syndicats professionnels de producteurs de bois et plants de vignes (70 % de la surface), sous le contrôle du Service Régional de l'Alimentation (cf protocole d'engagement professionnel portant sur la surveillance des vignes-mères au titre de la lutte contre les phytoplasmes de la vigne (flavescence dorée et bois noir).

1er objectif : surveillance visant à la détection de symptômes de flavescence dorée en vignes mères de greffons.

Foyers découverts sur 3 parcelles situées dans le département de VAUCLUSE : communes d'ORANGE (2 ceps) et MORNAS (1 cep).

Arrachage des ceps contaminés – suspension de la délivrance du PPE.

Pour mémoire foyers découverts sur VMG :

- en 2016 : sur 2 parcelles situées à MALAUCENE (1) et PIOLENC (1),
- en 2015 : sur 3 parcelles situées à VILLEDIEU (2) et ORANGE (1),
- en 2014 : sur 3 parcelles situées à PIOLENC (1) et à ORGON (2).

1er objectif : surveillance visant à la détection de symptômes de flavescence dorée en vignes mères de greffons.

Traitement à l'eau chaude des greffés-soudés :

Ordonné par le Service Régional de l'Alimentation, suite à enquête réalisée par FranceAgrimer pour identifier la destination des lots de boutures prélevées préalablement à la découverte de la contamination d'une vigne mère de greffons, durant la campagne précédente :

Nombre de greffés-soudés mis en œuvre concernés : 633.000

Pour mémoire :

- 2016 : 328.513,
- 2015 : 291.333,
- 2014 : 108.400.

Concerne aussi des cas de découvertes de la FD dans d'autres régions.

2nd objectif : Prospection étendue dans la mesure du possible et par ordre de priorité à toutes les vignes en production qui sont situées dans un rayon de 250 m autour d'une vigne mère de porte greffe

- Surface VMPG : 937 ha 99a 86 ca,
- Surveillance réalisée sur 1595 ha et 10 a par la FREDON PACA avec l'aide des 2 syndicats professionnels de producteurs de bois et plants de vignes, sous le contrôle du Service Régional de l'Alimentation (cf protocole d'engagement professionnel portant sur la surveillance des vignes-mères au titre de la lutte contre les phytoplasmes de la vigne (flavescence dorée et bois noir).

NB : surveillance 2016 : 1459 ha 50 a

2nd objectif : Prospection étendue dans la mesure du possible et par ordre de priorité à toutes les vignes en production qui sont situées dans un rayon de 250 m autour d'une vigne mère de porte greffe

Traitement à l'eau chaude des bois et plants de vignes :

Ordonné par le Service Régional de l'Alimentation, suite à la mise en évidence d'un risque de contamination de parcelles unitaires de vigne mère de greffons ou de porte-greffe à partir de ceps de vigne contaminés par la flavescence dorée et situés à proximité (rayon de 500 m). Sont concernés :

VIGNES MERES DE GREFFONS : 5ha 55a 80 ca

- en 2016 : 5ha 84a 49ca
- en 2015 : 1ha 84a 64 ca,
- en 2014 : 4ha 53a 23ca.

VIGNES MERES DE PORTE GREFFE : 17 ha 75a 04 ca

- en 2016 : 22ha 88a 82ca
- en 2015 : 12ha 40a 99ca,
- en 2014 : 4ha 34a 71ca.